



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, mardi le 3 septembre 2024 à 19h30.

Présences : M. Mario Desbiens, Maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences : Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

RÉSOLUTION CM2024-147

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - a) *Séance ordinaire du 3 juillet*
4. Correspondances :
 - a) *Une lettre de la Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma*
 - b) *Une lettre du Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean*
 - c) *Une lettre de la Régie Incendie du secteur Nord*
 - d) *Une lettre du Ministère des Transports du Québec*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période d'août 2024
7. Autorisation financement temporaire – Garage municipal
8. Autorisation financement temporaire – Travaux de réfection de voirie
9. Autorisation de paiement – décompte #1 Excavation G Larouche
10. Autorisation d'un budget pour des travaux de reprofilage de fossés et de rechargement
11. Adoption de la *Politique de harcèlement et d'incivilité*
12. Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PAVL
13. Autorisation de lancer un appel de candidatures - Loisirs
14. Avis de motion et présentation du projet de règlement 405-24 concernant des amendements au règlement de zonage
15. Adoption du premier projet de règlement 405-24 concernant des amendements au règlement de zonage
16. Avis de motion et présentation du projet de règlement 406-24 visant la mise à jour de la grille de spécification



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

17. Adoption du premier projet de règlement visant la mise à jour de la grille de spécification
18. Contribution – Fondation Jacques Gagnon
19. Motion de sympathie – M. Jean-Guy Maltais
20. Divers :
 - a) _____
 - b) _____
21. Période des questions
22. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

- a) *Séance ordinaire du 5 août 2024*

RÉSOLUTION CM2024-148

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de la Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma qui transmet à la municipalité son rapport annuel 2023. Les membres du conseil en prennent connaissance.
- b) Une lettre du Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean sollicitant la municipalité dans le cadre de sa campagne de financement 2024-2025. Le conseil décide de ne pas participer.
- c) Une lettre de la Régie Incendie secteur Nord informant la municipalité de la création du « Guide de secours et prévention » qui vise à sensibiliser la population sur l'importance de la préparation en cas de sinistre. La Régie mentionne également que les entreprises et la municipalité seront sollicitées pour de l'achat d'emplacement publicitaire visant à financer la réalisation du guide.
- d) Une lettre du Ministère des transports du Québec qui informe la municipalité que le montant alloué du programme PAVL volet entretien pour l'année 2024 est de 89 777 \$.

5- RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2024-149

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de juillet 2024, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	92 605,12 \$
Comptes déjà payés	106 050,79 \$
TOTAL	198 655,91 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- AUTORISATION – FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LE GARAGE MUNICIPAL

RÉSOLUTION CM2024-150

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a octroyé un contrat pour la construction d'un nouveau garage municipal à Fort-An Construction;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 401-24 décrétant une dépense et un emprunt de 1 944 381 \$ ayant pour objet la construction d'un nouveau garage municipal a été adopté par la municipalité et approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire avoir les fonds nécessaires aux paiements des travaux en attendant le financement et l'émission de la dette à long terme liée au règlement 401-24;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer tous les documents relatifs à un emprunt temporaire de 1 944 381 \$ avec la Caisse Populaire Desjardins.

8- AUTORISATION – FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE

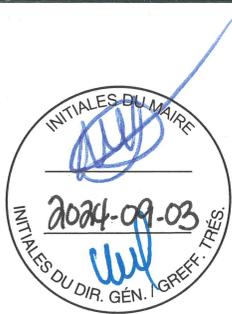
RÉSOLUTION CM2024-151

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a octroyé un contrat pour des travaux de réfection de voirie à Excavation G Larouche;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 403-24 décrétant une dépense et un emprunt de 2 224 249 \$ pour des travaux de voirie sur les rues Gauthier, Goulet, Tremblay et Bédard a été adopté par la municipalité et approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire avoir les fonds nécessaires aux paiements des travaux en attendant le financement et l'émission de la dette à long terme liée au règlement 403-24;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer tous les documents relatifs à un emprunt temporaire de 2 224 249 \$ avec la Caisse Populaire Desjardins.

9- AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTÉ #1 EXCAVATION G. LAROUCHE

RÉSOLUTION CM2024-152

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une recommandation de paiement pour le décompte #1 liée aux travaux de réfection de voirie sur les rues Tremblay, Bédard, Gauthier et Goulet de la part Mme Marie-Ève Plourde, ingénieure chez MSH services conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie MSH services conseil a été mandaté par la municipalité pour la planification et la supervision des travaux de réfection de voirie sur les rues Tremblay, Bédard, Gauthier et Goulet ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement du décompte #1 à l'entreprise Excavation G Larouche au montant de 191 587,25 \$ incluant les taxes applicables et de retenir un montant de 21 287,47 \$ incluant les taxes applicables tel que prévue au contrat.

10- AUTORISATION D'UN BUDGET POUR DES TRAVAUX DE REPROFILAGE DE FOSSÉS ET DE RECHARGEMENT

RÉSOLUTION CM2024-153

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser un budget au montant de 75 000 \$ pour des travaux de profilage de fossé de drainage et de rechargement sur les rues et rangs de la Municipalité.

11- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE HARCÈLEMENT ET D'INCIVILITÉ

RÉSOLUTION CM2024-154

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Monique a adopté une telle politique le 2 février 2019 (résolution n° CM2019-30) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil :

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Monique abroge la *politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et du traitement des plaintes* adoptées le 2 février 2019 (résolution n° CM2019-30)
- **QUE la Municipalité de Sainte-Monique** adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.*

12- AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PAVL VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION

RÉSOLUTION CM2024-155

PROJET : RÉFECTION DE VOIRIE 7^{ÈME} RANG

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDUE QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivants la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de **l'estimation détaillée des coûts des travaux**;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, M. Mathieu Lapointe, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bruno Plourde résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de Sainte-Monique autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Mathieu Lapointe est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

13- AUTORISATION DE LANCER UN APPEL DE CANDIDATURES - LOISIRS

RÉSOLUTION CM2024-156

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter que le directeur général lance une démarche d'appel de candidature pour le poste de coordonnateur aux services des loisirs de la municipalité pour une période d'une année.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

14- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 405-24 CONCERNANT DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

M. Pascal Gauthier, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 405-24 en vue de prévoir des dispositions visant à:

- Modifier les marges minimales pour l'implantation des résidences de villégiature, forestières et agricoles ;
- Modifier la superficie minimale de construction pour l'implantation de résidences sur le territoire de la municipalité ;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

15- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 405-24 CONCERNANT DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

RÉSOLUTION CM2024-157

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A 19.1);

ATTENDU QUE le Règlement de zonage N° 265-05 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique entend adapter différents aspects du règlement de zonage pour tenir compte des besoins du milieu ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Monique et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions faisant partie intégrante des règlements de zonage (265-05), de lotissement (266-05), de construction (259-04), portant sur les permis et certificats (267-05), sur les dérogations mineures (261-04) et sur les plans d'aménagement d'ensemble (262-04), ainsi que leurs amendements en vigueur ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Monique juge opportun d'apporter un amendement en conséquence à son règlement de zonage, afin de donner suite aux objets du présent règlement ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 405-24 concernant des amendements aux règlements de zonage.

16- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 406-24 VISANT LA MISE À JOUR DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATION

M. Bernard Girard, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 406-24 visant la mise à jour de la grille de spécification.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

17- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 406-24 VISANT LA MISE À JOUR DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATION

RÉSOLUTION CM2024-158

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de zonage numéro 265-05 et les grilles des spécifications qui en font partie ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Monique désire mettre à jour toutes les modifications de la grille de spécifications, qui font partie intégrante des règlements de zonage (265-05), de lotissement (266-05), de construction (259-04), portant sur les permis et certificats (267-05), sur les dérogations mineures (261-04) et sur les plans d'aménagement d'ensemble (262-04);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage N° 265-05 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique entend adapter différents aspects du règlement de zonage pour tenir compte des besoins actuels du milieu;

CONSIDÉRANT QUE les trois feuillets de la grille des spécifications sont remplacés intégralement par les trois feuillets du règlement de zonage mis à jour;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à des corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif aux grilles de spécifications afin de disposer d'outils actualisés, justes et répondant aux nouveaux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en raison des nombreuses mises à jour qui s'avère nécessaires d'apporter à ce projet de règlement, celui-ci fait l'objet d'une nouvelle adoption ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Monique juge opportun d'apporter un amendement en conséquence à son règlement de zonage, afin de donner suite aux objets du présent règlement ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 406-24.

18- CONTRIBUTION – FONDATION JACQUES GAGNON

RÉSOLUTION CM2024-159

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser une contribution de 200 \$ à la Fondation Jacques Gagnon.

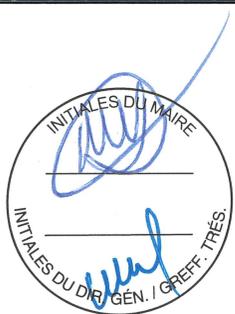
19- MOTION DE SYMPATHIE – M. JEAN-GUY MALTAIS

M. Jonathan Boily, conseiller, propose que soit adressée une motion de sympathie à la famille de M. Jean-Guy Maltais suite à son décès récent.

20- DIVERS :

a) _____

b) _____



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

22- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2024-160

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 06

Mario Desbiens,
Maire

Mathieu Lapointe,
Directeur général et secrétaire-trésorier